

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1892.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1892 s'élève à fr. 23,103,913 »

Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1891 monte
à 22,963,913 »

La différence en plus pour l'année 1892 est de . . . fr. 140,000 »

Les modifications sont indiquées ci-après :

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 11. — *Restitution de parts de pensions faite au Trésor public, etc.*

Crédit demandé pour 1892 fr. 5,557 »

— proposé pour 1891 5,761 »

DIMINUTION. fr. 204 »

Cette diminution provient d'extinctions.

ART. 12. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des femmes et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours à raison de leur position malheureuse.*

(Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1892, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessiteuse.)

Le mot *veuves* a été remplacé par celui de *femmes*, afin de permettre, le cas échéant, d'allouer un secours à la femme délaissée, soit par un employé, soit par un instituteur qui, ayant disparu, la prive par ce fait de tout droit à la pension ;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 23. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1892	fr.	63,000	»
— proposé pour 1891		6,000	»
AUGMENTATION.	fr.	59,000	»

Cette augmentation provient de ce que, en 1892, il devra être procédé au renouvellement partiel des Chambres législatives.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

ART. 26. — *Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour, frais de bureau.*

L'article 27 (ancien) « Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers », qui s'élevait à 1,500 francs, disparaît et le montant de l'article 26, majoré de pareille somme, devient 26,500 francs.

La somme de 1,500 francs formant l'article 27 est reportée à l'article 26 sous la dénomination de « frais de bureau »; elle est attribuée au secrétaire-archiviste de l'inspection générale de la garde civique, à titre d'augmentation de traitement, en compensation de la perte du logement, de l'éclairage et du chauffage résultant de la suppression des locaux de ladite inspection générale.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 84. — *Inspection des établissements d'instruction moyenne. Personnel; traitements et indemnités.*

Crédit demandé pour 1892	fr.	24,300	»
— proposé pour 1891		24,200	»
AUGMENTATION.	fr.	100	»

Cette augmentation a pour but de mettre le chiffre du crédit en concordance avec les faits.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 106. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, etc.*

Crédit demandé pour 1892	fr.	713,423	»
— proposé pour 1891		712,319	»
AUGMENTATION.	fr.	1,104	»

Quelques membres du personnel des écoles normales ont reçu des augmentations de traitement. D'autre part, des membres du personnel en disponibilité ont été replacés dans l'enseignement. C'est ce qui justifie la légère augmentation de crédit nécessaire pour 1892.

ART. 113. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, etc.*

Crédit demandé pour 1892	fr.	8,827,500	»
— proposé pour 1891		8,762,500	»
AUGMENTATION.	fr.	65,000	»

Cette augmentation, égale à celle des années précédentes, est motivée par l'accroissement de la population du royaume. Elle est indispensable pour permettre l'application de la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884 concernant la répartition des subsides scolaires. Le chiffre demandé sera révisé lors de l'achèvement du recensement décennal.

ART. 118 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du 16^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire, etc.*

Crédit demandé pour 1892	fr.	15,000	»
— proposé pour 1891		»	»
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Dépense périodique; même crédit que pour les rapports précédents.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1892, est fixé à la somme de vingt-trois millions cent cinq mille neuf cent quinze francs (23,105,915 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1891.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

ERNEST MÉLOT.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(164)

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1892.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	488,500 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État	60,000 .	500,235 .
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 .	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	9,955 .	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,800 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1892 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,000 .	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1892.	241,000 .	437,532 .
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1892	775 .	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	37,000 .	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	5,557 .	
A REPORTER. . . . fr.		336,332 .	1,027,565 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	330,332 .	1,027,565 .
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des femmes et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1892, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	101,000 .	
	CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.	7,300 .	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	4,900 .	27,000 .
15	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures.	14,800 .	
	CHAPITRE IV. AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 .	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 109,910 . — de Brabant. 146,870 . — de la Flandre occidentale 137,685 . — de la Flandre orientale 159,800 . — de Hainaut. 129,730 . — de Liège 123,550 . — de Limbourg 87,710 . — de Luxembourg 79,400 . — de Namur 101,000 . Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder, avec les fonds à provenir des mutations, les augmentations réglementaires 3,071 .	1,059,626 .	
	A REPORTER. . . . fr.	1,509,426 .	1,054,565 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,509,426 .	1,054,563 .
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues : Province d'Anvers. 27,000 . — de Brabant. 27,000 . — de la Flandre occidentale 27,000 . — de la Flandre orientale 27,000 . — de Hainaut. 27,000 . — de Liège 51,500 . — de Limbourg 20,700 . — de Luxembourg 20,700 . — de Namur 24,000 .	231,900 .	
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité : Traitements des commissaires 211,500 . Frais de bureau 45,400 . Traitements des employés 186,000 . Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1892 15,000 .	455,900 .	2,372,226 .
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 .	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 .	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883	50,000 .	
23	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 .	
	A REPORTER. . . . fr.	.	3,426,791 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	3,426,791 .
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	110,000 .	130,000 .
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 .	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureau	26,500 .	134,700 .
27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . .	10,500 .	
28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 .	
29	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 .	
30	Personnel permanent du Tir national	3,200 .	
31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir	43,000 .	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
32	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 .	34,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,725,491 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		3,725,491 »
	CHAPITRE VIII.		
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
53	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. . .	17,000 »	} 20,000 »
54	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
55	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 400 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.	290,000 »	290,000 »
	CHAPITRE X.		
	SCIENCES ET LETTRES.		
56	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1852; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.). . .	160,100 »	
	A REPORTER. fr.	160,100 »	4,035,491 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	160,100 •	4,035,491 •
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	108,075 •	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	25,600 •	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 •	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500 •	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	52,400 •	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	93,400 •	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 •	816,823 •
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	82,200 •	
45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	50,350 •	
46	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 •	
47	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents. .	8,200 •	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel	50,750 •	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 •	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église,		
	A REPORTER. fr.		4,881,814 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		4,881,814 •
	à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'Ecole belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	350,250 •	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 •	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 •	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
55	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; Ecole des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	445,080 •	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz</i>		
54	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	46,400 •	
55	Musée royal de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	92,760 •	
56	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	21,250 •	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 •	
	<i>Monuments publics.</i>		1,815,255 •
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 •	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
50	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 •	
	A REPORTER fr.	1,202,099 •	6,697,067 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,202,999 .	6,697,067 .
60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 .	
61	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 .	
62	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 .	
63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 .	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 .	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 .	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 .	
67	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	51,526 .	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget).	173,000 .	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,600 .	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 .	
71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,225,100 .	
72	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.	505,500 .	
	A REPORTER. . . . fr.	1,531,600 .	6,697,067 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	1,531,600 »	6,697,067 »
73	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
74	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de jurys.	70,000 »	
75	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 »	1,751,100 »
76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	7,000 »	
77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	1,000 »	
78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis.	1,500 »	
80	Concours de l'enseignement supérieur ; frais de ce concours ; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
85	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil Bibliothèque ; acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
84	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,300 »	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne ; frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 »	
86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
	A REPORTER. . . fr.	53,100 »	8,448,167 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	53,100 "	8,448,167 "
88	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des écoles et sections normales supprimées à Liège et à Gand. Indemnité de logement, chauffage et éclairage du directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège.	172,513 "	
89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	18,480 "	
90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 "	
91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	1,500 "	
92	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,224,064 "	
93	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 "	3,871,678 "
94	Écoles moyennes. — Bourses.	33,000 "	
95	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons Subsides aux provinces et aux communes	154,371 "	
96	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	32,000 "	
97	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 "	
98	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	2,000 "	
99	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	75,250 "	
100	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 "	
	A REPORTER. fr	3,870,178 "	12,319,845 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,870,178 •	12,519,845 •
101	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
102	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire. . .	2,000 •	
103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
104	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 •	
105	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	164,800 •	
106	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	713,423 •	10,780,070 •
107	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 •	
108	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
109	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	79,522 •	
110	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,607,070 •	25,099,915 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,607,070 •	23,009,915 •
111	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.	100,000 •	
112	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 •	
113	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1891 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,827,500 •	
114	Concours : 1 ^{er} entre les élèves des écoles primaires; 2 ^e entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 •	
115	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	9,500 •	
116	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	10,000 •	
117	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 •	
118	Frais de rédaction et de publication du 10 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1888, 1889 et 1890) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	15,000 •	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
119	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 •	6,000 •
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.		• • • • •	23,105,915 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1891.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

ERNEST MELOT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1892.

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																		
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																				
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																				
1		Traitement du Ministre																																																																		
a.		— des fonctionnaires, employés et gens de service 483,500																																																																		
<table><thead><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>"</td><td>12,000</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>"</td><td>10,000 à 12,000</td><td>57,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6</td><td>"</td><td>Max. 8,000</td><td>47,100</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>10</td><td>"</td><td>Max. 6,500</td><td>59,500</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>15</td><td>"</td><td>Max. 5,000</td><td>60,400</td><td></td></tr><tr><td>Commis rédacteurs</td><td>40</td><td>1^{re} et 2^e cl.</td><td>2,200 à 4,000</td><td>152 800</td><td></td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>28</td><td>1^{re}, 2^e et 5^e cl.</td><td>1,400 à 2,600</td><td>53,100</td><td></td></tr><tr><td>Employés temporaires</td><td>5</td><td>"</td><td>"</td><td>4,800</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>36</td><td>"</td><td>800 à 2,400</td><td>56,800</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>483,500</td><td></td></tr></tbody></table>			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000	57,000		Directeurs	6	"	Max. 8,000	47,100		Chefs de division	10	"	Max. 6,500	59,500		Chefs de bureau	15	"	Max. 5,000	60,400		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	152 800		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	1,400 à 2,600	53,100		Employés temporaires	5	"	"	4,800		Huissiers et gens de service	36	"	800 à 2,400	56,800						483,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																															
Secrétaire général	1	"	12,000	12,000																																																																
Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000	57,000																																																																
Directeurs	6	"	Max. 8,000	47,100																																																																
Chefs de division	10	"	Max. 6,500	59,500																																																																
Chefs de bureau	15	"	Max. 5,000	60,400																																																																
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	152 800																																																																
Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	1,400 à 2,600	53,100																																																																
Employés temporaires	5	"	"	4,800																																																																
Huissiers et gens de service	36	"	800 à 2,400	56,800																																																																
				483,500																																																																
b.		Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 5,000 (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 55,000																																																																		
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i> 5,000																																																																		
4		Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																		
5		Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.																																																																		
6		Frais de route et de séjour; missions																																																																		
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES (de L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
488,500	488,500	»	»	483,900	480,300	»
60,000	60,000	»	»	60,000	61,000	»
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000	»
9,935	9,933	»	»	9,933	7,127 76	
5,800	5,800	»	»	5,800	1,678 20	
590,233	590,233		»	585,633	576,103 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1892 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 128,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1892 115,000 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1892
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des femmes et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ou jouissant d'une pension reconnue insuffisante ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1892, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante).
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFERENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
52,000	52,000	»	»	52,640	52,479 25	
241,000	241,000	»	»	241,059	212,591 70	
775	775	»	»	775	775 »	
37,000	37,000	»	»	57,000	33,967 87	
5,557	5,761	»	204	5,761	5,895 83	
101,000	101,000	»	»	101,000	100,962 »	
457,332	457,556	»	204	458,255	408,669 65	
DIMINUTION . . fr.		204				
7,300	7,300	»	»	7,300	6,790 »	
7,300	7,300	»	»	7,300	6,790 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
14	»	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions.																										
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																										
CHAPITRE IV.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
	a.	Province d'Anvers. 109,910																										
	b.	— de Brabant. 146,870																										
	c.	— de la Flandre occidentale 137,683																										
	d.	— de la Flandre orientale. 139,800																										
	e.	— de Hainaut 129,750																										
17	f.	— de Liège 123,350																										
	g.	— de Limbourg 87,710																										
	h.	— de Luxembourg 79,400																										
	i.	— de Namur. 101,900																										
	»	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder, avec les fonds à provenir des mutations, les augmentations réglementaires 3,071																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>PROVINCES.</th><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td><td>Directeur</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Chef de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td><td>Directeur</td><td>5,500</td></tr> <tr> <td>Chef de division.</td><td>4,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 3,800</td></tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td><td>1,500 à 1,600</td></tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600																										
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
7,500	7,500	»	»	7,300	6,790 »	
4,900	4,900	»	»	4,900	8,410 55	
14,800	14,800	»	»	14,800	14,798 25	
27,000	27,000	»	»	27,000	29,998 80	
449,800	449,800	»	»	449,800	448,049 94	
1,039,626	1,039,626	»	»	1,039,626	1,050,127 51	
1,509,426	1,509,426	»	»	1,509,426	1,498,177 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr
18	a. b. c. d. e. f. g. h. i.	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
		Province d'Anvers	27,000 »
		— de Brabant	27,000 »
		— de la Flandre occidentale	27,000 »
		— de la Flandre orientale	27,000 »
		— de Hainaut	27,000 »
		— de Liège	31,500 »
		— de Limbourg	20,700 »
		— de Luxembourg	20,700 »
		— de Namur	24,000 »
19	a. b. c. d.	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :	
		Traitements des commissaires.	211,500 »
		Frais de bureau	45,400 »
		Traitements des employés	186,000 »
20	»	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1892	15,000 »
21	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume.	
22	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
23	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Ecritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr,
CHAPITRE V.			
MILICE.			
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
TOTAL DU CHAPITRE V.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,509,426	1,509,426	»	»	1,509,426	1,498,177 45	
231,900	231,900	»	»	231,900	271,609 47	
433,900	433,900	»	»	433,900	447,741 17	
43,000	43,000	»	»	43,000	43,901 62	
13,000	13,000	»	»	13,000	13,323 79	
30,000	30,000	»	»	30,000	47,823 90	
63,000	6,000	59,000	»	63,000	33,680 »	
2,372,226	2,313,226	59,000	»	2,372,226	2,358,459 40	
AUGMENTATION . . fr		59,000				
110,000	110,000	»	»	110,000	108,429 12	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,913 97	
130,000	130,000	»	»	130,000	127,345 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE VI.																										
GARDE CIVIQUE.																										
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour ; frais de bureau																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>14,000</td></tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td><td>1</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td><td>4</td><td>0,000</td></tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td><td>1</td><td>1,700</td></tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td><td>»</td><td>1,800</td></tr> <tr> <td>Frais de bureau</td><td>»</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>26,500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500	Commandants supérieurs	4	0,000	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,700	Frais de route et de séjour	»	1,800	Frais de bureau	»	1,500			26,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																								
Inspecteur général	1	14,000																								
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500																								
Commandants supérieurs	4	0,000																								
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,700																								
Frais de route et de séjour	»	1,800																								
Frais de bureau	»	1,500																								
		26,500																								
27	»	Magasin central d'armement et d'équipement ; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																								
28	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Contrôleur</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td>Garde armurier</td><td>1</td><td>1,600</td></tr> <tr> <td>Salaire des ouvriers</td><td>»</td><td>5,900</td></tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).</td><td>»</td><td>800</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>7,500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1	1,200	Garde armurier	1	1,600	Salaire des ouvriers	»	5,900	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	»	800			7,500						
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Contrôleur	1	1,200																								
Garde armurier	1	1,600																								
Salaire des ouvriers	»	5,900																								
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	»	800																								
		7,500																								
29	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels ; dépenses diverses																								
30	»	Personnel permanent du Tir national																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Gardien en chef.</td><td>1</td><td>2,000</td></tr> <tr> <td>Greffier</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>3,200</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Gardien en chef.	1	2,000	Greffier	1	1,200			3,200												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Gardien en chef.	1	2,000																								
Greffier	1	1,200																								
		3,200																								
		A REPORTER. . . . fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS Proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
26,500 »	26,500 »	»	»	26,500 »	28,037 36	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	7,902 65	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	5,974 26	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	67,083 94	
3,200 »	3,200 »	»	»	3,200 »	3,199 92	
91,700 »	91,700 »	»	»	91,700 »	109,198 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
31	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
		FÊTES NATIONALES.
32	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
		CHAPITRE VIII.
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.
33	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
34	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
35	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 400 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires; subsides de 200 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides et secours extraordinaires aux blessés de Septembre et à leurs familles.
	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
91,700	91,700	»	»	91,700	109,198 11	
43,000	43,000	»	»	43,000	18,915 90	
134,700	134,700	»	»	134,700	128,114 01	
34,000	34,000	»	»	184,000	31,904 »	
34,000	34,000	»	»	184,000	31,904 »	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,941 60	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,240 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,181 60	
290,000	290,000	»	»	200,000	166,299 92	
»	»	»	»	131,500	141,646 25	
290,000	290,000	»	»	331,500	307,946 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
SCIENCES ET LETTRES.		
36	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. 36,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. a) 10,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses. 38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . 37,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 13,200 »
37	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. 69,075 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays. 5,000 »
	c.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
38	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local. 17,600 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise 6,000 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 160,100	160,100	»	»	160,100	151,099 11	a) Concours quinquennaux d'histoire nationale et de sciences historiques (période 1886-1890). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
108,073	108,073	»	»	108,073	108,072 77	
23,600	23,600	»	»	23,600	23,599 51	
291,773	291,773	»	»	291,773	282,771 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
39	»	Palais des Académies : traitement et salaire du personnel ; chauffage, éclairage et frais d'entretien
40	»	Observatoire royal ; personnel ; salaire des gens de service.
41	»	Observatoire royal ; frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions
42	»	Bibliothèque royale ; personnel ; rédaction du catalogue général
43	»	Bibliothèque royale ; matériel et acquisitions
44	»	Musée royal d'histoire naturelle ; personnel et frais d'études des collections.
45	»	Musée royal d'histoire naturelle ; matériel et acquisitions
46	»	Archives du royaume à Bruxelles ; personnel
47	»	Archives du royaume à Bruxelles ; matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents.
48	»	Archives de l'État dans les provinces ; personnel
49	a.	Frais de publication des inventaires des archives ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives, fr. 3,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers ; frais de classement, de copie, de transport, etc. 3,500 »
	c.	Inspection des archives communales. 5,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
CHAPITRE XI.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
50	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans ; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art ;

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés		CRÉDITS proposés		DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés	DÉPENSES de	Observations.
POUR L'EXERCICE	POUR L'EXERCICE			POUR L'EXERCICE	L'EXERCICE			
1892.	1891.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	1890.	1889			
291,773	291,773	»	»	291,773	282,771 59			
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »			
64,500	64,500	»	»	64,500	64,496 02			
52,400	52,400	»	»	52,400	52,597 96			
95,400	95,400	»	»	95,400	95,400 »			
85,700	85,700	»	»	85,700	75,699 45			
82,200	82,200	»	»	82,200	75,700 »			
a) 50,550	50,550	»	»	50,550	46,999 45			a) Dont 18,000 francs de charge extraordi- naire et temporaire.
57,000	57,000	»	»	57,000	57,000 »			
8,200	8,200	»	»	8,200	8,189 16			
59,750	59,750	»	»	59,750	59,747 12			
b) 12,200	12,200	»	»	12,200	12,095 46			b) Y compris 8,000 francs de charge extraor- dinaire et temporaire.
846,523	846,523	»	»	846,523	815,545 97			

49

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établis- sements intéressés	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publi- cations relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
50 (suite)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux exposi- tions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses.	15,250 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
52	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	fr. 112,589 »
55	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts déco- ratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conserva- tion desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; tra- vaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	264,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	36,500 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 550,250	550,250	»	»	550,250	553,565 55	a) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 30,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	40,000	30,900 »	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,827 26	
445,089	445,089	»	»	444,689	446,425 65	
842,189	842,189	»	»	843,789	821,518 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
54	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 52,425 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance 7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur 6,300 »
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue 84,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. 4,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. 3,950 »
56	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
57	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique
		<i>Monuments publics.</i>
58	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
59	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. 74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. 12,000 »
60	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments
61	»	Commission royale des monuments. — Personnel
62	a.	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission 6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication 2,500 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
842,189	842,189	»	»	843,789	821,518 46	
46,400	46,400	»	»	46,400	45,990 67	
92,760	92,760	«	»	92,760	73,576 54	
21,250	21,250	»	»	21,250	14,056 68	
a) 59,400	59,400	»	»	59,400	54,359 18	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire.
75,000	75,000	»	»	75,000	45,562 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	85,711 80	
100,000	100,000	»	»	100,000	45,211 »	
12,950	12,950	»	»	12,950	11,749 80	
17,200	17,200	»	»	17,200	17,189 20	
1,333,149	1,333,149	»	»	1,334,749	1,212,945 18	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses. . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 15,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 83 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,333,149	1,333,149	»	«	1,334,749	1,212,945 15	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,937 40	
7,000	7,000	»	»	7,000	4,817 14	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	77,208 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 173,000	173,000	»	»	173,000	172,094 »	a) Y compris 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,813,253	1,813,253	»	»	1,816,853	1,688,367 67	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,251 98	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,251 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
71	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité
72	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. .
73	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses .
74	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
75	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaires des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation.
76	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.
77	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers
78	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.
79	»	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFERENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,000	3,000	»	»	3,000	2,251 98	
1,225,100	1,225,100	»	»	1,204,700	1,170,290 28	
503,500	503,500	»	»	503,500	502,768 64	
111,000	111,000	»	»	85,000	73,747 »	
70,000	70,000	»	»	60,000	62,503 47	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,999 97	
7,000	7,000	»	»	»	»	
1,000	1,000	»	»	»	»	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,154 37	
1,500	1,500	»	»	2,200	2,200 »	
1,731,100	1,731,100	»	»	1,667,400	1,621,915 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																													
		REPORT. . . . fr.																													
80	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																													
81	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																													
»	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																													
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																													
CHAPITRE XIII.																															
ENSEIGNEMENT MOYEN.																															
82	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . .																													
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers :																													
84	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																													
<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 à 8,500</td><td rowspan="2">24,300</td><td rowspan="4"></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>»</td><td>6,000 à 7,500</td></tr><tr><td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td><td>1</td><td>»</td><td>1,800</td><td>24,300</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,300		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800	24,300					
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																										
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,300																											
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																												
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800	24,300																											
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																													
86	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																													
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																													
		A REPORTER. fr.																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,731,100	1,731,100	»	»	1,667,400	1,621,915 71	
6,000	6,000	»	»	6,000	6,883 81	
14,000	14,000	»	»	14,000	8,950 »	
»	»	»	»	»	6,518 40	
1,751,100	1,751,100	»	»	1,687,400	1,644,267 92	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,972 65	
24,500	24,200	100	»	24,200	24,133 16	
10,800	10,800	»	»	10,800	7,837 60	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,500 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,423 30	
53,100	53,000	100	»	53,000	46,866 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
88	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	41,200 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités	57,650 »
	c.	Traitements des membres du personnel administratif et enseignant des Écoles et Sections normales supprimées à Liège et à Gand. — Indemnité de logement, chauffage et éclairage du directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège	95,663 »
89	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel.	5,580 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel	5,400 »
	c.	Continuation des Bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes, qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université.	8,000 »
90	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
91	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	
92	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	877,840 »
	b.	Athénées ou Collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	555,974 »
	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides	788,027 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
53,100	53,000	100	»	53,000	46,866 71	
172,513	172,513	»	»	172,513	171,174 99	
18,480	18,480	»	»	51,580	51,391 76	
60,200	60,200	»	»	60,200	55,848 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,257 07	
3,224,064	3,224,064	»	»	3,133,064	3,171,410 20	
3,529,857	3,529,757	100	»	3,451,857	3,477,937 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides 972,285 »
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. 29,958 »
93	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers.
94	»	Écoles moyennes. — Bourses.
95	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsidés aux provinces et aux communes
96	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsidés
97	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers
98	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités
99	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.
100	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.
101	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DEPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,529,857	3,529,757	100	»	3,451,857	3,477,957 73	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,300 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	29,600 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	154,371 »	
32,000	32,000	»	»	32,000	21,750 »	
29,700	29,700	»	»	29,700	29,688 52	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,960 »	
75,250	75,250	»	»	63,000	51,986 06	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,994 75	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,497 66	
»	»	»	»	»	9,096 »	
3,871,678	3,871,578	100	»	3,781,428	3,790,161 72	
AUGMENTATION. . fr.		100				

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		CHAPITRE XIV. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																
102	,	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire																																																
103	,	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																
104	,	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales</td><td>1</td><td>°</td><td>7,500</td><td>7,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales</td><td>1</td><td>°</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des économats.</td><td>1</td><td>°</td><td>4,200</td><td>4,200</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux</td><td>18</td><td>°</td><td>de 5,000 à 7,500</td><td>111,250</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux</td><td>80</td><td>°</td><td>de 3,000 à 4,500</td><td>286,800</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité.</td><td>"</td><td>°</td><td>"</td><td>3,775</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>415,525</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	°	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	°	2,000	2,000		Vérificateur des économats.	1	°	4,200	4,200		Inspecteurs principaux	18	°	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	°	de 3,000 à 4,500	286,800		Disponibilité.	"	°	"	3,775						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																													
Inspecteur des écoles normales	1	°	7,500	7,500																																														
Inspectrice des écoles normales	1	°	2,000	2,000																																														
Vérificateur des économats.	1	°	4,200	4,200																																														
Inspecteurs principaux	18	°	de 5,000 à 7,500	111,250																																														
Inspecteurs cantonaux	80	°	de 3,000 à 4,500	286,800																																														
Disponibilité.	"	°	"	3,775																																														
				415,525																																														
	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales 6,400																																																
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																
105		1° Aux inspecteurs principaux. 43,200																																																
		2° Aux inspecteurs cantonaux. 91,200																																																
		3° Aux inspectrices déléguées. 21,600																																																
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux 2,400																																																
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . 575,000																																																
106	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements nor- maux de l'État 118,425																																																
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles commu- nales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers. 20,000																																																
		A REPORTER. fr.																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES de L'EXERCICE 1890	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	"	"	2,000	2,100	"
3,800	3,800	"	"	3,800	827 03	
415,525	415,525	"	"	415,525	405,858 68	
164,800	164,800	"	"	164,800	144,052 81	
713,423	712,319	1,104	"	733,090	707,815 90	
1,299,548	1,298,444	1,104	"	1,319,215	1,250,654 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.		LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
			REPORT.					
			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
			Écoles normales d'instituteurs :					
			Directeurs.	5	"	Max. 5,000	27,700	
			Économes.	5	"	" 5,000	14,400	
			Professeurs	65	"	" 3,200	150,800	
			Surveillants	14	"	" 2,000	24,250	
			Gens de service.	12	"	" 1,100	12,100	
			Sections normales d'instituteurs :					
			Directeurs.	2	"	Max. 5,000	11,000	
			Économes.	1	"	" 5,000	5,200	
			Professeurs	18	"	" 3,200	58,750	
			Surveillants	5	"	" 2,000	10,500	
			Gens de service.	5	"	" 1,100	5,100	
			Écoles normales d'institutrices :					
			Directrices.	3	"	Max. 4,000	12,000	
			Économes.	5	"	" 2,600	6,600	
			Régentes et professeurs	56	"	" 5,200	88,800	
			Maitresses d'études	11	"	" 1,800	17,400	
			Gens de service.	7	"	" 1,100	8,250	
			Sections normales d'institutrices :					
			Directrices.	3	"	Max. 4,000	15,000	
			Économes.	3	"	" 2,600	7,600	
			Régentes et professeurs.	36	"	" 5,200	82,200	
			Maitresses d'études	11	"	" 1,800	19,670	
			Gens de service.	4	"	" 1,100	4,100	
			Suppl. de traitement ou indemnités.					
			TOTAL					
			575,000					
107	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884						
108	"	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire						
109	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.						
110	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées						
111	a.	Frais des conférences des instituteurs.	90,000 "					
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines	10,000 "					
112	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.						
			A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,299,548	1,298,444	1,104	»	1,519,215	1,260,634 44	
22,000	22,000	»	»	22,000	16,894 75	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,330 15	
79,522	79,522	»	»	86,572	89,731 80	
200,000	200,000	»	»	200,000	195,080 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,985 56	
100,000	100,000	» -	»	100,000	99,975 30	
1,807,070	1,805,966	1,104	»	1,833,787	1,767,631 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
						REPORT. fr.	
113	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884				6,922,500 »	
	b.	Subsides extraordinaires aux communes.				275,000 »	
	c.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application				100,000 »	
	d.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1891 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité				550,000 »	
	e.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes				1,000,000 »	
114	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires				50,000 »	
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.				10,000 »	
115	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Employés.	5	»	»	7,200	
		Huissiers et gens de service	3	»	»	2,300	
						9,500	
116	»	Musée scolaire national : Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger					
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales				21,000 »	
117	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux, achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques				20,000 »	
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire				10,000 »	
118	»	Frais de rédaction et de publication du 16 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1888, 1889 et 1890) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale					
		TOTAL DU CHAPITRE XIV				fr.	
		CHAPITRE XV.					
		DÉPENSES IMPRÉVUES.					
119	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,807,070	1,805,966	1,104	»	1,833,787	1,767,631 98	
8,827,500	8,762,500	65,000	»	8,737,500	8,655,488 49	
60,000	60,000	»	»	60,000	56,790 38	
9,500	9,500	»	»	10,900	12,433 09	
10,000	10,000	»	»	14,200	11,867 31	
51,000	51,000	»	»	51,000	28,719 79	
15,000	»	15,000	»	»	13,230 80	
10,780,070	10,698,966	81,104	»	10,707,387	10,545,861 84	
AUGMENTATION. . fr.		81,104				
6,000	6,000	»	»	6,000	1,030 37	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
590,233	590,233	»	»	585,633	576,105 96	
437,332	457,556	»	204	458,255	408,669 65	
27,000	27,000	»	»	27,000	29,998 80	
2,572,226	2,513,226	59,000	»	2,572,226	2,358,459 40	
130,000	130,000	»	»	130,000	127,545 09	
134,700	134,700	»	»	134,700	128,114 01	
54,000	54,000	»	»	184,000	51,904	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,181 60	
290,000	290,000	»	»	551,500	507,946 17	
846,525	846,525	»	»	846,525	815,345 97	
1,815,255	1,815,255	»	»	1,816,855	1,688,567 67	
1,751,100	1,751,100	»	»	1,687,400	1,644,267 92	
5,871,678	5,871,578	100	»	5,781,428	5,790,161 72	
10,780,070	10,698,966	81,104	»	10,707,587	10,543,861 84	
6,000	6,000	»	»	6,000	1,050 37	
23,105,915	22,965,915	140,204	204	23,068,685	22,469,760 17	
AUGMENTATION. . fr.		140,000				

(216)